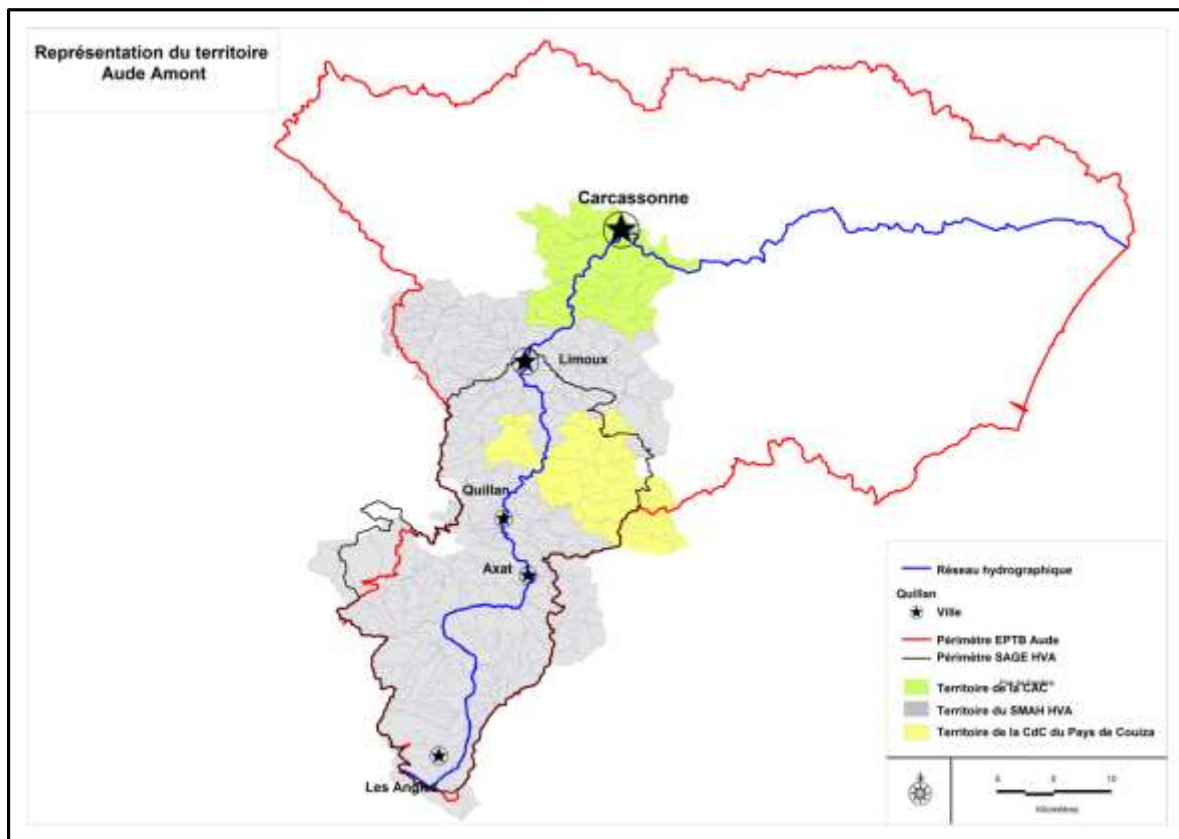


Le territoire Aude Amont : 3 structures concernées

Le territoire « Aude Amont », issu d'un découpage du SDAGE Rhône-Méditerranée, correspond au bassin versant de l'Aude, en amont depuis sa source jusqu'à sa confluence avec le Fresquel sur la commune de Carcassonne. Ce territoire s'étend sur près de 1200 km².

Le territoire « Aude Amont » est représenté par les 4 maitres d'ouvrages adhérents au SMMAR suivants :

- Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude
- La Communauté d'Agglomération de Carcassonne
- La Communauté de Communes du Pays de Couiza



Chacune des 3 structures qui composent le périmètre Aude Amont ont approuvé leurs statuts afin d'exercer deux types de compétences :

- faciliter la prévention des inondations des lieux habités ;
- contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le territoire Aude Amont est représenté par 3 maîtres d'ouvrages adhérents au SMMAR. On retrouve :

- **Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude (SMAH HVA)** : délibération n°2010-08 du 21/07/2010 visant à faire évoluer les missions du syndicat :
 - De faciliter la prévention des inondations des lieux habités ;
 - De contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Créé en 2004 (arrêté préfectoral n°2004-11-0677 du 12 mars 2004) et initialement SIVU d'aménagement hydraulique, le SMAH HVA a pour objet sur l'ensemble de son périmètre, la réalisation d'études et de travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

L'évolution des statuts vers une prise en compte des milieux aquatiques et leur gestion dans le cadre d'un développement durable du territoire, a permis au syndicat de mener des actions relatives à la restauration et l'amélioration physique des habitats. La création d'aménagements à vocation d'amélioration des capacités d'accueil piscicole du milieu dans le cadre d'un parcours « No-Kill » sur le Rebenty fut la première étape.

Ensuite, le SMAH HVA s'est porté maître d'ouvrage d'une étude morphologique et sédimentaire visant à définir les tendances de fonctionnement du cours d'eau et de proposer des solutions de gestion dans le cadre d'actions portées par le syndicat ou des propriétaires de seuils .

- **La Communauté d'Agglomération de Carcassonne (Carcassonne Agglo)** : délibération n°2010-11-2284 du 05/08/2010 (statuts identiques au SMAH HVA).

Depuis 2002 et suite au caractère récurrent des inondations (essentiellement sur Cazilhac et Carcassonne), Carcassonne Agglo a décidé d'intervenir pour réduire les effets dévastateurs des crues et préconiser un retour à une meilleure qualité écologique des cours d'eau. Des travaux d'urgence en 2004-2005 ont été réalisés sur les secteurs les plus vulnérables. A partir de 2006, Carcassonne Agglo s'est engagée dans un Plan Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve afin de restaurer les réseaux hydrographiques du Fount-Guilhem et du Toron. A partir de 2009, l'opération sera élargie à l'ensemble des cours d'eau de son territoire qui jusqu'alors n'étaient pas gérés.

Ce maître d'ouvrage a également accepté, en délibérant de nouveaux statuts, d'élargir son champ d'intervention vers une gestion plus équilibrée de la ressource en eau. Carcassonne Agglo, via son Accord-cadre, s'engage d'ailleurs dans des actions d'amélioration de la continuité écologique concernant le barrage de Maquens (Maîtrise d'ouvrage : Carcassonne). Les élus ont donc anticipé l'évolution des actions de Carcassonne Agglo sur les cours d'eau et ont déjà délibéré en faveur du futur Plan Pluriannuel de Gestion des Bassins Versants.

- **La Communauté de communes du Pays de Couiza (CdC Couiza)** : délibération n°2011-006-0004 du 10/02/2011 (statuts identiques aux deux autres structures).

La Communauté de Communes du Pays de Couiza, a été fortement touchée par les événements désastreux de 1992 ce qui l'a conduit à prendre la compétence « rivière ». Depuis 2003 (année d'adhésion au SMMAR), les travaux de gestion de la ripisylve sont réalisés en régie interne.

En 2004, l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion de la Ripisylve a permis de programmer l'intervention de l'équipe verte sur tout le territoire pour une durée de 10 ans (2004-2014).

A ce jour l'équipe, composée de 3 agents, est intervenue sur plus de 80 km de cours d'eau sur tout le bassin versant de la Sals et de l'Antugnac.

Dans le cadre de la réforme MAPAM et de la prise de compétence « grand cycle de l'eau » par les EPCI à fiscalité propre, il est prévu que l'équipe rivière déjà en place sur la communauté de communes du Pays de Couiza soit reprise et restructurée de façon à répondre aux besoins du territoire « Aude Amont ». Cette structuration est à la réflexion auprès des élus des 3 structures composant le territoire et devrait voir le jour en 2017.

Travaux réalisés et retours d'expériences

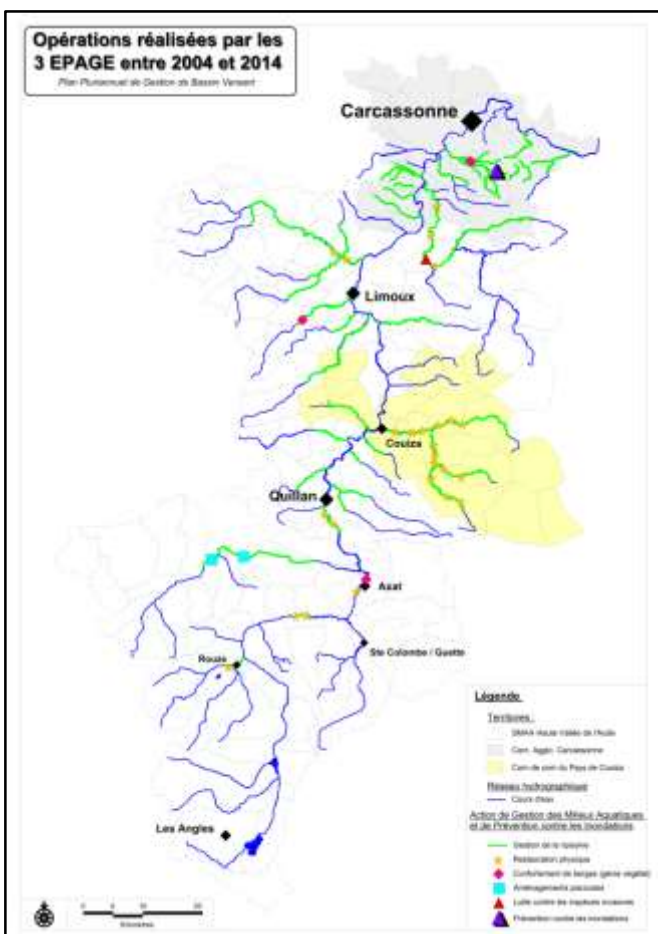
Travaux réalisés et retours d'expériences sur la période 2004-2014

Les 3 structures portent sensiblement les mêmes types de travaux. Une légère distinction peut être faite sur le territoire de la Carcassonne Agglo où les enjeux concernant le risque inondation ont conduit le maître d'ouvrage à réaliser un bassin de rétention en amont d'un centre urbain (Bassin de rétention de Palaja).

Les principaux investissements correspondent à la gestion de la ripisylve (3,5 Millions d'euros) qui englobent des actions de restauration physique de petite ampleur. D'autres actions plus ponctuelles ont été réalisées soit dans l'objectif de restaurer le milieu pour un fonctionnement donné (aménagements piscicoles, Renouée du Japon) soit de limiter l'impact des crues sur des zones urbanisées (Castelreng, Cazilhac, Axat).

L'ensemble des actions réalisées et le retour d'expérience globalement satisfaisant, permettent de cibler les actions positives et celles qui ont moins bien fonctionné (voir tableau ci-après). En revanche, les 10 années d'expérience permettent d'identifier quelques points d'amélioration dans la gestion actuelle.

On retrouve :

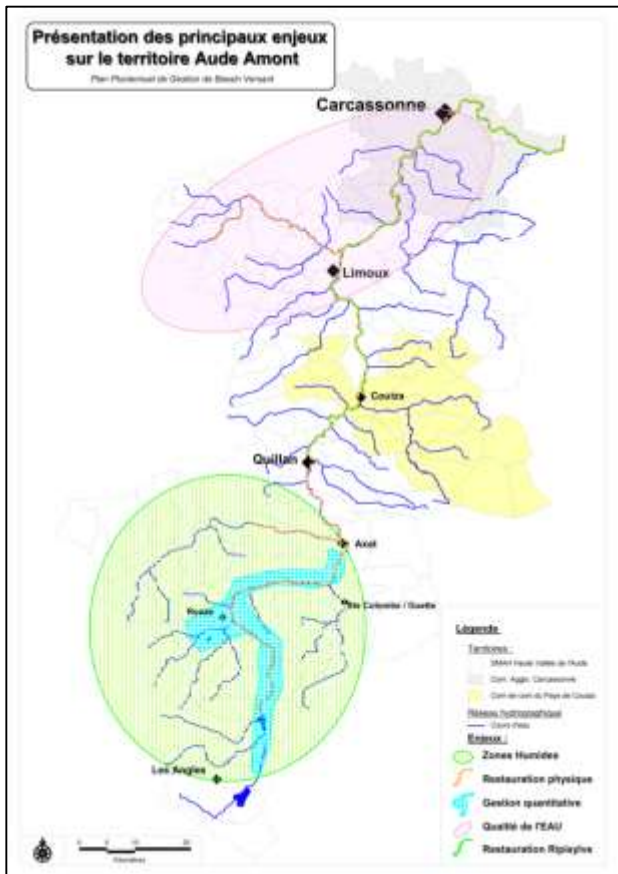


- ✓ Une gestion de l'Aude Domaniale insuffisante malgré un plan de gestion porté par le SMMAR ;
- ✓ Le fonctionnement en régie sur le territoire de la communauté de communes de Couiza démontre tout l'intérêt de mettre en place ce type de gestion (réactivité, facilité de mise en œuvre certaines opérations légères). Au regard de la superficie du bassin versant sur lequel l'équipe verte est aujourd'hui en place (CdC COUIZA), l'ouverture à l'ensemble du territoire Aude Amont permettrait d'avoir une cohérence de gestion à l'échelle de cette masse d'eau.

Travaux réalisés	Objectifs	maîtrise d'ouvrage	Retour d'expérience	années	Montant
Gestion de la ripisylve	Restaurer la dynamique des peuplements rivulaire/Limiter l'impact des crues en zone urbaine	CAC/SMAH HVA/CdC COUIZA	Après un premier passage, la dynamique de population s'équilibre et les jeunes individus se développent pour former un ensemble stable et diversifié. La restauration sur certains cours d'eau non-domaniaux reste à réaliser. Depuis la création de ces structures, 300 km de cours d'eau ont été restaurés sur Aude Amont soit environ 1/3 du linéaire de ce territoire. Les travaux réalisés dans le cadre des plans de gestion n'ont concerné que les cours d'eau domaniaux	2004 - 2014	3 500 000 €
Restauration physique des cours d'eau de petite ampleur	Améliorer le fonctionnement écologique du cours d'eau	CAC/SMAH HVA/CdC COUIZA	Les travaux de restauration physique ont été menés sur l'ensemble du territoire Aude Amont. Ces travaux consistent à traiter un atterrissement et le purger de la végétation qui le stabilise ou encore traiter un bras mort en cours de fermeture. Ces différents travaux ont montré à quel point le cours d'eau est capable de se réajuster naturellement en utilisant de nouveaux parcours, notamment bénéfiques pour les biens et les personnes mais également les milieux en cas de crues.	2004 - 2014	inclus dans la gestion de ripisylve
Amélioration de l'attrait piscicole sur le Rébenty	Améliorer les conditions hydro-biologiques de la truite fario	SMAH HVA/Cdc du pays de Sault	La co-maitrise d'ouvrage entre le SMAH HVA et la Communauté de Communes du Pays de Sault a permis d'allier l'aménagement des abords et du cours d'eau dans une idée de développement de tourisme vert avec des retombées économiques locales. Par ailleurs, un suivi est réalisé à la fois sur l'impact piscicole mais également sur la fréquentation des parcours de pêche.	2012	40 000 €
Lutte contre les espèces invasives : traitement de la Renouée du Japon à Saint Hilaire (Lauquet)	Limiter l'expansion de la colonie de Renouée du Japon en centre urbain.	SMAH HVA	La gestion des espèces invasives telles que la Renouée reste très délicate et mérite une attention particulière. Les travaux importants mis en œuvre sur ce site ne semblent pas porter leurs fruits et nécessitent un entretien fréquent et coûteux pour le maître d'ouvrage. De plus, on ne retrouve que quelques tâches en dehors du centre urbain. Le développement de la colonie dépend du mode de gestion employé sur les secteurs alentours.	2010	70 000 €
Bassin de rétention de Palaja	Limiter les inondations en centre urbain par un organe de régulation	CAC	Ce chantier semble être une réussite pour la prévention des inondations en centre urbain et illustre la capacité des EPAGE adhérents au SMMAR de porter cette compétence. Comme de nombreux travaux lourds de ce type, la procédure est généralement longue avant d'aboutir à la réception des travaux.	2012-2013	3 000 000 €
Confortement de berges (Cazilhac, Castelreng, Axat)	Protéger les zones urbanisées contre l'érosion des berges	CAC/SMAH HVA	La technique employée par génie végétale ou mixte présente des résultats tout à fait satisfaisant vis-à-vis du coût et de l'intégration du projet dans le paysage. Les différentes opérations réalisées sont toutes couronnées de succès même si l'ouvrage reste très fragile post travaux.	2009, 2013, 2014	80 000 €
Montant total des opérations					6 690 000 €

Enjeux et principaux objectifs d'interventions sur la période 2014-2019 :

Au regard des orientations de la Directive Cadre Européenne sur l'eau, des dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, des problématiques locales, et du retour d'expérience suite à dix ans d'interventions des 3 structures qui composent le secteur Aude Amont, les nouveaux grands objectifs d'interventions sur la période 2015-2019 sont les suivants :



➤ Pérenniser l'effort mené en matière de restauration et gestion régulière des cours d'eau en matière de traitement de la ripisylve, avec pour double objectif la prévention des inondations et l'équilibre des milieux naturels en vue du bon état écologique des cours d'eau ;

➤ Sur l'ensemble du linéaire du Fleuve Aude (Non Domanial et Domanial) ainsi que sur certains affluents, prendre en considération les enjeux de mobilité et de géomorphologie des cours d'eau ;

➤ Sur le secteur Amont, poursuivre les efforts de priorisation d'intervention sur les zones humides, et renforcer les actions se rapportant aux zones humides remarquables.

➤ Sur le secteur des tronçons court-circuités du fleuve Aude et des affluents, aboutir à des actions concrètes en matière de gestion quantitative tant sur les modalités de gestion que sur la réduction des pertes (canaux) ;

➤ Sur le secteur du Limouxin, faire évoluer les efforts déjà mis en œuvre sur la gestion de la ripisylve et la renaturation des berges dans un contexte agricole défavorable .

Principales actions inscrites au PPGBV Aude Amont

Au regard des différents enjeux sur Aude amont, les fiches actions vont s'articuler autour du temps d'animation (portage SMMAR) et des investissements à réaliser (portage de Carcassonne Agglo ou du SMAH HVA ou de la Communauté de Communes Pays de Couiza).

Les 5 axes issus de la stratégie seront développés comme tel dans les fiches actions :

- **axe 1 : Restauration physique des cours d'eau => Aude, Sou, Rebenty**
 - animation du groupe de travail « Transit sédimentaire » dans le cadre du SAGE HVA ;
 - mise en place d'un suivi
 - Amélioration de la connaissance sur les ouvrages transversaux orphelins de MO et/ou d'usage ;
 - Actions de restauration par les adhérents sur Aude, Sou et Rebenty sur les sites identifiés par les études globales ou les études plus précise du type « morphologique et sédimentaire ».
- **axe 2 : Gestion quantitative => Aude**
 - Action de restauration du canal d'Escouloubre ;
 - Appui aux éleveurs locaux sur la proposition d'un protocole de gestion des organes hydrauliques du canal.
- **axe 3 : Reconquête de la qualité de l'eau => Bassin versant du Sou/Cougain/BV HVA**
 - Animations auprès des agriculteurs dans le cadre des programmes d'actions en lien avec les captages prioritaires (Digne d'Aval, Maquens) ;
 - Mise en œuvre des actions « ripisylve » prévues dans les plans d'actions des captages prioritaires
- **axe 4 : Zone humide => Haute Vallée de l'Aude, Plateau de Sault**
 - **Animation du groupe de travail « zones humides » du SAGE**
 - Actions de restauration/valorisation des zones humides issues de la priorisation ;
 - Animation pour la protection, préservation des zones humides dans le cadre de projets ou de renouvellement de documents d'urbanisme ;
- **axe5 : Ripisylve => ensemble du linéaire non traité notamment pour l'Aude domaniale**
 - Actions de restauration de la ripisylve sur l'Aude domaniale et non domaniale ainsi que ses affluents.